

Audit Expertise Comptable Conseil

Association Caméléon France

82 rue Philibert Guide
71100 CHALON SUR SAONE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Francis BOYER
Anne-Laure MOISSENET
Sylvain TRAMOY

Ce rapport contient 23 pages

aec@ste-aec.com



A V O T R E S E R V I C E

3, rue René Pretet
71100 CHALON/SAÔNE
Tél. : 03 85 42 46 46
Fax : 03 85 86 53 54

29, rue de la Grille
B.P. 91
71403 AUTUN Cedex
Tél. : 03 85 86 53 53
Fax : 03 85 86 53 54

*Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables
de Bourgogne-Franche-Comté
Membre de la Compagnie régionale
des Commissaires aux Comptes de Dijon*

Association CAMELEON FRANCE

82 rue Philibert Guide

71100 CHALON SUR SAONE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Caméléon France, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 11 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment la correcte application du règlement CRC 99-01 ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé sont notamment les suivantes :

- ⇒ Nous nous sommes assurés de la réalité et de l'exhaustivité des dons reçus des particuliers par sondage et rapprochement des produits comptabilisés avec les reçus fiscaux ;
- ⇒ Nous nous sommes assurés de la correcte comptabilisation au sein de la rubrique « fonds dédiés » du bilan des dons et subventions restant à engager ;
- ⇒ Nous nous sommes assurés de la cohérence des clefs de répartition appliquées aux dépenses dans le CER et de la correcte affectation des produits issus de l'appel public à la générosité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au Conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulés, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Autun, le 02 juillet 2020

Pour la société AEC,
Commissaire aux Comptes

Sylvain TRAMOY
Président




	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	16 448	16 448		
<i>Fonds commercial</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	1 110	1 110		
<i>Autres</i>	17 198	12 980	4 218	5 837
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Immobilisations financières				
<i>Participations</i>				
<i>Créances rattachées aux participations</i>				
<i>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>	6 600		6 600	6 600
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	41 356	30 538	10 818	12 437
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Matières premières et autres approvisionnements</i>				
<i>En-cours de production (biens et services)</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>	676		676	4 933
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
Créances				
<i>Créances Usagers et comptes rattachés</i>				
<i>Autres</i>	51 571		51 571	59 745
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	351 927		351 927	351 316
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	689 960		689 960	580 248
<i>Charges constatés d'avance</i>	2 150		2 150	10 119
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 096 284		1 096 284	1 006 361
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>				
<i>Primes de remboursement des obligations</i>				
<i>Ecart de conversion actif</i>				
TOTAL GENERAL	1 137 640	30 538	1 107 102	1 018 797

Legs nets à réaliser :

acceptés par les organes statutairements compétents
 autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :



	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	215 444	215 444
Ecarts de réévaluation		
Réserves	200	200
Résultat de l'exercice	102 774	111 727
Report à nouveau	178 878	67 151
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	497 296	394 522
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	497 296	394 522
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS		
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources	544 737	462 112
TOTAL FONDS DEDIES	544 737	462 112
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 254	16 905
Dettes fiscales et sociales	36 767	31 098
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 049	3 049
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		111 111
TOTAL DETTES	65 069	162 164
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 107 102	1 018 797

Compte de résultat



	31/12/19	31/12/18	Abs.(M)	Abs.(%)
Ventes de marchandises	2 808	8 671	-5 863	-67,62
Production vendue	2 959	35 893	-32 934	-91,75
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	725 498	871 460	-145 962	-16,75
Reprises et Transferts de charge	50	4 448	-4 398	-98,88
Cotisations	8 125	8 040	85	1,06
Autres produits	578 123	507 001	71 123	14,03
Produits d'exploitation	1 317 564	1 435 513	-117 949	-8,22
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières	835	1 531	-696	-45,49
Variation de stock de matières premières	4 257	652	3 605	552,54
Autres achats non stockés et charges externes	81 419	91 737	-10 317	-11,25
Impôts et taxes	6 678	5 520	1 158	20,98
Salaires et Traitements	156 311	197 278	-40 967	-20,77
Charges sociales	64 180	77 711	-13 532	-17,41
Amortissements et provisions	1 620	1 149	472	41,06
Autres charges	818 134	845 984	-27 850	-3,29
Charges d'exploitation	1 133 434	1 221 562	-88 128	-7,21
RESULTAT D'EXPLOITATION	184 129	213 951	-29 822	-13,94
Opérations faites en commun				
Produits financiers	1 462	1 497	-35	-2,37
Charges financières				
Résultat financier	1 462	1 497	-35	-2,37
RESULTAT COURANT	185 591	215 448	-29 857	-13,86
Produits exceptionnels		4 416	-4 416	-100,00
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel		4 416	-4 416	-100,00
Impôts sur les bénéfices	192	359	-167	-46,52
Report des ressources non utilisées	462 112	116 891	345 221	295,34
Engagements à réaliser	544 737	224 669	320 068	142,46
EXCEDENT OU DEFICIT	102 774	111 727	-8 953	-8,01

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CAMELEON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 1 107 102 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 102 774 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan



Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 448			16 448
Immobilisations incorporelles	16 448			16 448
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	1 110			1 110
- Instal.générales, agencements aménagements divers	2 500			2 500
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 698			14 698
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	18 308			18 308
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 600			6 600
Immobilisations financières	6 600			6 600
ACTIF IMMOBILISE	41 356			41 356

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 448			16 448
Immobilisations incorporelles	16 448			16 448
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	1 110			1 110
- Instal.générales, agencements aménagements divers	3	250		253
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 358	1 370		12 726
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	12 471	1 620		14 090
ACTIF IMMOBILISE	28 920	1 620		30 538

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 60 321 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 600		6 600
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	51 571	51 571	
Charges constatées d'avance	2 150	2 150	
Total	60 321	53 721	6 600
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
SUBROGATION DE SALAIRE	1 427
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	42 675
FONDATION ROI BAUDOUIIN BELGIQUE	4 977
FONDATION ROI BAUDOUIIN USA	2 379
Total	51 458

Notes sur le bilan

Tableau de variation des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise <i>Dont générosité du public</i>	215 444				215 444
Fonds propres avec droit de reprise <i>Dont générosité du public</i>					
Ecart de réévaluation					
Réserves <i>Dont générosité du public</i>	200				200
Report à nouveau <i>Dont générosité du public</i>	67 151	111 727			178 878
Excédent ou déficit de l'exercice <i>Dont générosité du public</i>	111 727	-111 727	102 774		102 774
Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées Droit des propriétaires (Commodat)					
TOTAL	394 522		102 774		497 296

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 65 069 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 254	25 254		
Dettes fiscales et sociales	36 767	36 767		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 049	3 049		
Produits constatés d'avance				
Total	65 069	65 069		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN FACT NON PARVENUES	16 833
DETTES POUR CONGES PAYES	9 764
Personnel charges à payer	5 500
CHARGES SOC SUR CP	5 002
Organismes sociaux charges à payer	2 475
ETAT CHARGES A PAYER	1 050
Total	40 624

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	808		
Total	808		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2019
ventes artisanat	2 519
ventes photographies	440
ventes manifestations	2 808
Cotisations	8 125
TOTAL	13 892

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation	724 361	1 137				725 498
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						725 498

Autres informations



Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

L'épidémie COVID-19 est considérée comme un événement de l'année 2020.

Les comptes au 31/12/2019 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

Les conséquences du COVID-19 sur les opérations de la société ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêté des comptes et être estimées de manière fiable.

Cependant, si l'épidémie continuait à se développer au cours de l'exercice 2020, des risques significatifs sur l'activité, les revenus, et la trésorerie pourraient se matérialiser.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 4 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1	1	2	2
Employés		2	2	2
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	1	3	4	4

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	186 181	97 703
Prestations en nature	6 023	2 060
Dons en nature	2 363	
Total	194 567	99 763
Emplois		
Secours en nature	2 363	
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations	6 023	2 060
Personnel bénévole	186 181	97 703
Total	194 567	99 763

La valorisation des contributions volontaires se décompose comme suite et se retrouve dans les comptes hors bilan :

- personnel bénévole : 186 181 € (pour un total de 8 578 heures)
- mise à disposition gratuite de prestations : 6 023.34 €
- secours en nature : 2 363 €

Les heures du personnel bénévole sont valorisées de la sorte :

- 2.311.50 heures évaluées à 46 947 € pour les bénévoles en France avec un taux horaire de 14 € ou de 31 €
- 6 266 heures évaluées à 139 234 € pour les bénévoles volontaires aux Philippines qui travaillent notamment dans

les domaines suivants :

- L'informatique (1 043 heures)
- Coordinateur sportif (1113 heures)
- Prévention et plaidoyer (868 heures)
- Levée de fonds local et parrainage (1183 heures)
- Les activités cirque, peinture murale, animations (816 heures)
- Le domaine de la santé et sécurité (infirmier, thérapeute, osteopathe) pour (1 243 heures)

La mise à disposition gratuite de prestations concerne pour 960 € la gestion du site internet, 220 € de transports pour des expéditions aux Philippines, enfin le mécénat de compétence pour la tenue de la comptabilité pour 4 843.34€.

Le secours en nature concerne, l'assurance pour 387 €, le matériel de cirque pour 1 976€.

Autres informations

Donations

Fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
<i>fonds dédiés dons parr</i>	322 071	322 071	322 071	292 233	292 233
<i>fonds dédiés dons cad</i>	4 854	4 854	4 854	2 488	2 488
<i>fonds dédiés dons spe</i>	3 151	3 151	3 151	528	528
<i>fonds dédiés dons vic t</i>	1 178	1 178	1 178	431	431
Sous total	331 254	331 254	331 254	295 681	295 681
<i>fonds dédiés sur dons</i>	32 729	32 729	32 729	249 056	249 056
<i>fonds dédiés projet afd</i>	98 128	98 128	98 128		
Sous total	130 857	130 857	130 857	249 056	249 056
TOTAL	462 112	462 112	462 112	544 737	544 737

Compte d'emploi annuel des ressources

Informations relatives à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources

Caméléon est une association de solidarité internationale faisant appel à la générosité du public pour développer une approche globale permettant d'agir sur les causes et les effets des violences sexuelles à l'égard des enfants et des adolescents.

A l'origine les missions de caméléon concernaient uniquement les philippines mais depuis peu l'association a décidé d'avoir également des missions françaises, notamment dans la sensibilisation et la prévention.

Ses missions sociales sont les suivantes :

MISSIONS PHILIPPINES

- Protéger les jeunes filles victimes de violences sexuelles, leur permettre d'avoir un suivi médical et un soutien psychologique et psychiatrique.
- Aider les enfants bénéficiaires à se reconstruire dans nos maisons d'accueil via un accès à une

Autres informations

scolarisation et à des activités thérapeutiques et extrascolaires.

- Prévenir au sein des écoles sur les situations de violences aux Philippines.
- Aider à l'éducation des enfants défavorisés ainsi qu'au développement des familles et des communautés rurales.
- Faciliter l'insertion en accompagnant les communautés, les familles et leurs enfants en situation de grande pauvreté afin qu'ils se réalisent professionnellement.
- Développer économiquement et socialement, via de l'éducation et de la formation afin de sensibiliser aux droits de l'Enfant et lutter contre les violences sexuelles sur mineurs.
- Sensibiliser les populations, les autorités locales, nationales et internationales afin de prévenir les violences sexuelles et la maltraitance sur les enfants.
- Plaidoyer auprès des institutions et des dirigeants afin de militer pour les droits de l'Enfant.

MISSIONS FRANCE

- Faire connaître aux enfants leurs droits et leurs responsabilités et ce, afin qu'ils soient mieux protégés contre les violences et leur donner envie d'agir pour un monde plus solidaire.
- Éveiller les consciences auprès du grand public sur les violences sexuelles, et de libérer la parole.
- Renforcer les compétences des parents et des professionnels pour repérer et signaler la maltraitance.
- S'engager contre les violences faites aux enfants avec du plaidoyer auprès des institutions et des pouvoirs publics. Pour faire évoluer les lois et inscrire les droits de l'Enfant comme priorité stratégique et politique.

AUTRES PRECISIONS CONCERNANT LE COMPTES EMPLOIS DES RESSOURCES.

Les ressources collectées auprès du public comprends les dons sans contrepartie des particuliers ainsi que ceux des entreprises.

Les autres fonds privés contiennent les dons en provenance de personne physique ou morale obtenus à notre demande pour le financement des frais de fonctionnements. Mais aussi les dons de personne morale pour laquelle une contrepartie pour l'entreprise peut être réalisée, à minima l'image avec une obligation de mettre leur logo dans un évènement organisé par Cameleon.

Afin d'être conforme au nouveau règlement comptable CRC N° 2008-12, l'association CAMELEON a mis en place une comptabilité analytique.

Celle-ci a pour objet de répartir les charges en fonction des postes du comptes emplois annuel des ressources qui sont les suivants :

- missions sociales.

Autres informations

- frais de recherche de fonds.
- frais de fonctionnements.

Toutes les charges d'exploitation ont été réparties ainsi, lors de leur imputation comptable en fonction de leur nature, sauf les comptes de salaires et charges sociales, qui ont été repartis en fin d'exercice en fonction des temps passés sur chaque poste.

Règle de répartition des frais de collecte de fonds.

dans le CER les frais de recherche de fonds se divisent en 3 postes :

- frais d'appel à la générosité public
- frais de recherche des autres fonds privés
- frais de recherche de subventions et autres concours publics

les frais de recherche issus de l'analytique ont été répartis au prorata en fonction des ressources collectées suivantes :

- dons et legs collectés lié à la générosité du public
- autres fonds privés
- subventions et autres concours publics

Règle de répartition des emplois de ressources collectées auprès du public.

Les ressources collectées auprès du public sont réparties de la façon suivante.

Pour les missions sociales France et étrangers la répartition se fait en deux étapes.

la première consiste à affecter directement les ressources qui sont sans ambiguïté liées aux l'emplois, tels que les versements effectués vers les philippines, ou dons d'entreprises reçus pour une mission définie.

La deuxième consiste à répartir le solde des ressources restantes au prorata dans la limite des emplois engagés.

Le solde éventuel non employé aux missions sociales france et étranger est ensuite affectées au financement de frais de recherche de dons et au financenment des frais de fonctionnement et en excédent de ressource de l'exercice.

AUTRES INFORMATIONS ISSUES DU COMPTE EMPLOIS DES RESSOURCES.

Le pourcentage des couts d'appel à la générosité par rapport au total des fonds issus de la générosité est de 3.31%.

Autres informations



Le pourcentage des frais des fonctionnement par rapport au total des emplois de fonds issus de la générosité est de 11.12%.



EMPLOIS	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
1 MISSIONS SOCIALES	980756,12	432871,00
1. Réalisées en France	55849,26	55849,26
Actions réalisées directement	55849,26	55849,26
Versements à d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger	924906,86	377021,74
Actions réalisées directement	106926,74	106926,74
Versement à un organisme central ou d'autres organismes	817980,12	270095,00
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	64789,91	18918,76
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	26241,92	18918,76
2.2 Frais de recherche des autres dons privés	2485,37	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	36062,62	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	86459,73	63500,12
I Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	1132005,76	
II Dotations aux provisions et aux amortissements	1620,31	
III Engagements à réaliser sur ressources affectées	544736,89	
IV Excédent de ressources de l'exercice	102774,05	56119,45
V Total général	1781137,01	
V Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0,00
VI Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0,00
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		571409,33
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales		169619,00
Frais de recherche de fonds		16562,00
Frais de fonctionnement et autres charges		8386,34


CER Partie Ressources

RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de resultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE		363585,00
1 RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		530735,87
1.1 Dons manuels et legs collectés	527927,92	527927,92
Dons manuels non affectés	320633,05	320633,05
Dons manuels affectés	207294,87	207294,87
Legs et autres libéralités non affectés		0,00
Legs et autres libéralités affectés		0,00
1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	2807,95	2807,95
2 AUTRES FONDS PRIVÉS	50000,00	
3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	725498,01	
4 AUTRES PRODUITS	12791,53	
I Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	1319025,41	
II Reprises des provisions		
III Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	462111,60	
IV Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		-40673,46
V Insuffisance des ressources de l'exercice	0,00	
VI Total général	1781137,01	571409,33
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		322911,54
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	186181,00	
Prestations en nature	6023,34	
Dons en nature	2363,00	